ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
14 Juin 2019
Centre des Congrès Épinal

Udaf Vosges

INFO FAMILLE

La vie familiale vosgienne

Ligne
Écoute Parents
03 29 82 88 68
Gratuite et
confidentielle

SITE WEB : www.udaf88.org - MAIL : udaf88@udaf88.unaf.fr

Sommaire

Le mot de la Présidente

Réseau UNAF - URAF - UDAF

L'UDAF au 31/12/2018

Les partenariats

Points forts de la « politique famille »

Les représentations

Le PIF (Point Info Famille)

Le bilan et compte de résultat

Les dossiers de 2018

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Mesdames, messieurs,

9 Juin 2018, 14 Juin 2019. Une année s'est écoulée, c'est long et c'est court à la fois.

Changement de présidence, changement de direction, l'UDAF des Vosges se conjugue à présent au féminin : présidente et Secrétaire Générale.

La fonction de présidente n'est ni une évidence, ni une science infuse, toute modification dans une structure peut parfois occasionner des craintes, voire des appréhensions de la part de certains.

Je vous rassure, l'UDAF va bien et poursuit toujours ses missions de donner avis aux Pouvoirs Publics, y représenter les familles, gérer tout service d'intérêt familial et exercer l'action civile si besoin est.

Mais l'UDAF, ce n'est pas que deux personnes, c'est l'ensemble de tous les Administrateurs et des salariés.

Je les remercie tous de leur engagement, de leur présence au Conseil d'Administration et de leur disponibilité pour représenter l'UDAF dans les différentes instances du Département (à découvrir dans le rapport d'activité).

Je ne peux oublier d'avoir une pensée pour deux Administrateurs souffrants, Pierre et Giro. Nous leur transmettons toutes nos amitiés.

Depuis 1945, les Associations Familiales, les UDAF et l'UNAF ont joué un rôle historique dans le développement des actions familiales.

Cependant, nous sommes pleinement conscients de la perte de confiance des familles : baisses répétées des prestations, hausse des coûts, difficultés de concilier vie familiale, vie professionnelle.

Cette crise sociale, manifestée par les « gilets jaunes » et partagée par une majorité de Français, traduisant un malaise plus général.

Les associations que nous représentons ont besoin d'être écoutées. Souhaitons que les propositions issues du grand débat dans lequel l'UNAF s'est investie trouvent une oreille attentive auprès de nos élus.

L'adhésion de nouvelles associations partenaires, porteuses également de problématiques familiales, renforcerait davantage la représentativité de l'UDAF et favoriserait plus amplement la mutualisation des actions et des expériences.

Nos associations déjà adhérentes ont un rôle primordial sur le plan local et nous les remercions de leur investissement.

Je vous rappelle que le Point Info Famille est toujours à disposition des citoyens vosgiens pour tout conseil juridique concernant la vie quotidienne.

2018 a vu la mise en place de nouveaux chantiers à l'UDAF des Vosges :

- Notre journal, la Vie Familiale Vosgienne, a évolué et les retours que nous en avons sont très satisfaisants, format agréable, allure plus jeune, c'est encourageant.
- Le site internet remis à jour et la création d'une page Facebook UDAF sont des atouts majeurs pour inciter les jeunes familles à nous rejoindre.

L'UDAF, dans le cadre de sa convention d'objectifs UDAF-UNAF, ayant pour thème « la Parentalité », a mis en place une ligne « Écoute Parents » effective depuis le 15 Mai 2019.

Cette ligne va permettre de répondre à toutes les questions d'ordre familial, d'élaborer un diagnostic des besoins des familles vosgiennes et de fédérer des réseaux d'entraide entre parents sur tout le territoire vosgien.

Actuellement cette ligne téléphonique est entièrement financée par l'UDAF.

Au cours de cette année, Armelle PERNY et moi-même avons eu à cœur de rencontrer tous les acteurs politiques et sociaux œuvrant pour la politique familiale.

Contacts fructueux et de bon augure pour l'avenir. L'UDAF ne peut rester, ni agir seule. Le travail en réseau est indispensable pour une complémentarité des actions envers les familles.

Depuis le début de l'année 2019, l'URAF écrit un plan régional associatif devant déboucher prochainement sur un plan départemental.

Comme beaucoup d'associations, de quelque nature qu'elles soient, les Associations Familiales manquent de relève. Nos associations vieillissent, les jeunes familles ont du mal ou ont peur de s'engager.

La vie associative est pourtant synonyme de lien social, de convivialité et quelle satisfaction personnelle de savoir que l'on est utile à l'autre.

Cette vie associative doit rester au cœur de nos préoccupations car pratiquer une activité ensemble, c'est nouer des dialogues dans le but de partager et développer des motivations réciproques.

Je vous remercie.

Mme Sylvie CONRAUX
Présidente de l'UDAF des Vosges

RENCONTRE ASSOCIATIVE
DU 11 DECEMBRE 2018

SÉMINAIRE UDAF
DU 5 OCTOBRE 2018
Animé par
M. Hervé MARCHAL,
Sociologue, professeur à
l'Université de Nancy

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'UDAF DES VOSGES

Cette commission est obligatoire dans toutes les UDAF. Elle sert à vérifier et à arrêter la composition des listes d'adhérents des associations agréées à l'UDAF et, par voie de conséquence, les effectifs de l'UDAF.

Elle se réunit tous les ans au moins deux fois. Elle est composée de sa Présidente, moi-même et de 7 membres.

Un petit rappel pour expliquer l'importance que nous portons au nombre d'adhérents et de suffrages familiaux correspondants. En adhérant à l'UDAF, votre association et vos membres participent à la représentation officielle des familles auprès des Pouvoirs publics.

Le mouvement familial fonctionne selon un système démocratique basé notamment sur le suffrage familial défini dans la loi selon le Code de l'action sociale et des familles. Il tient compte de la composition de chaque famille adhérente. Chaque adhérent est une famille et non uniquement une personne physique. Fournir la liste de ses adhérents à l'UDAF, c'est permettre à la fois de donner plus de poids à votre association et de montrer la force du mouvement familial.

Ce suffrage permet à votre association de peser, au sein de l'Assemblée Générale de l'UDAF et de l'UNAF.

Nous tenons toujours à votre disposition les bulletins d'adhésion qui expliquent tout cela et confirment que ces données personnelles restent à l'UDAF et seulement à l'UDAF.

Nos effectifs, au total en 2018, ont baissé de 279 adhérents et nos suffrages familiaux de 281 avec :

- Une baisse pour les Mouvements à recrutement général de 29 adhérents et de 21 suffrages familiaux et pour les Associations Familiales non fédérées de 401 adhérents et 726 suffrages.
- Compensée par une hausse pour les Mouvements à recrutement spécifiques de 160 adhérents et 466 de suffrages familiaux.

QUELQUES COMMENTAIRES

- Nous avons toujours quelques difficultés pour obtenir la validation des mises à jour de la liste des adhérents en temps et en heure.

- Nous constatons que les nouveaux correspondants Adhélis ne maitrisent pas toujours le logiciel de mise à jour. En effet, sans en informer l'UDAF, ceux-ci ne peuvent pas bénéficier de la formation que nous pouvons leur proposer.
Au cours de l'année 2019, l'UDAF envisage de proposer une formation Adhélis à tous les correspondants des associations.

- Les contrôles sur sites sont toujours bien admis par toutes et tous qui ont compris que cette vérification revient environ tous les 3 ans pour chaque association.

- Nous maintenons, encore cette année, un taux de couverture sous Adhélis important avec 72 associations, 17 associations sont en fichiers compatibles et nous n'avons donc plus que 6 associations qui restent en support papier.

L'UNAF, cette année, a constitué un groupe de travail, dont fait partie notre Secrétaire, Christine RENARD, pour la refonte du logiciel Adhélis qui a été créé en 2005. La nouvelle version devrait être opérationnelle au plus tard en 2020. Ces améliorations faciliteront le travail de saisie des correspondants Adhélis.

BILAN DES ASSOCIATIONS AU 31/12/2018

Membres actifs
L'UDAF des Vosges compte, au 31/12/2018, ***98*** Associations Familiales locales, intercommunales, cantonales ou départementales (92 au 31/12/2017).

Membre associé
Un seul : "SOS Enfants du Divorce".

Sur les ***98*** associations existant en 2018, ***41*** associations ont progressé, ***10*** associations ont stagné et ***47*** associations ont diminué.

En 2018, il y a eu :
- L'agrément de 8 ADMR locales.
- L'agrément de l'Association Familiale Catholique des Vosges en Août 2018 et avec regrets sa dissolution en Décembre 2018.
- Et malheureusement la radiation de l'Association Familiale Protestante de Saint Dié des Vosges.

AU 31/12/2018, l'UDAF des Vosges compte :

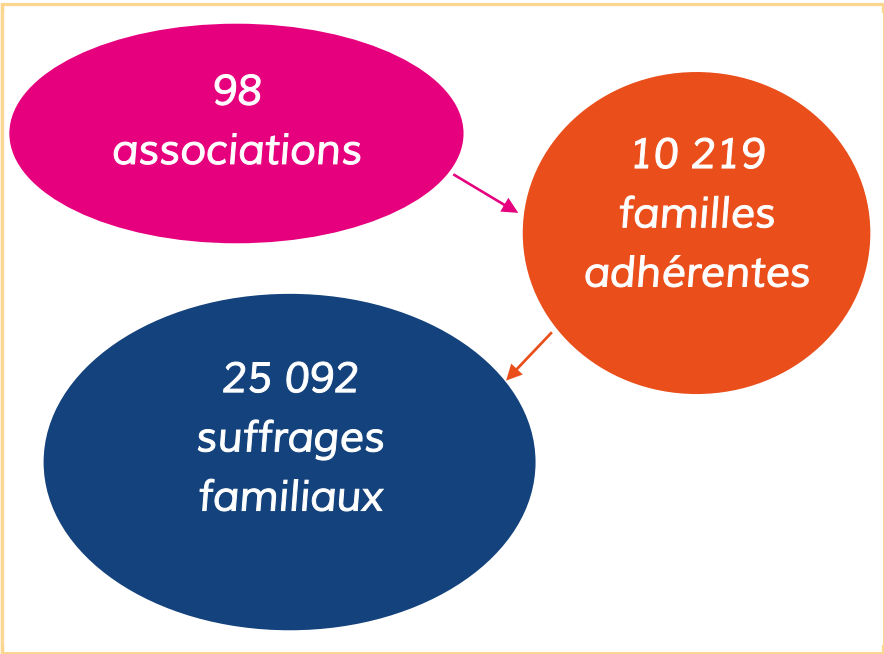

98 associations (+6 par rapport à 2017) :
- Mouvements à recrutement général : ***14*** (11 AFR et 3 ASF/CSF) soit ***14,29%*** du total des associations de l'UDAF.
- Mouvements à recrutement spécifique : ***48*** (6 MFR, 37 ADMR, Conjoints Survivants, ADAPEI, UNAFAM, APF, EFA) soit ***48,98%*** du total des associations de l'UDAF.
- Associations Familiales non Fédérées : ***36*** soit ***36,73%*** du total des associations de l'UDAF.

10 219 adhérents (-279 par rapport à 2017) :
- Mouvements à recrutement général (2) : ***579 adhérents*** (-4,77%), ***5,67%*** du total des adhérents de l'UDAF.
- Mouvements à recrutement spécifique (7) ***: 2 828 adhérents*** (+5,91%), ***28,07%*** du total des adhérents de l'UDAF.
- Associations non Fédérées (36) : ***6 772 adhérents*** (-5,71%), ***66,26%*** du total des adhérents de l'UDAF

25 092 suffrages familiaux (-281 par rapport à 2017) :
- Mouvements à recrutement général ***: 1 391 suffrages familiaux*** (-8,00%), ***5,54%*** des suffrages familiaux totaux.
- Mouvements à recrutement spécifique ***: 6 421 suffrages familiaux*** (+7,83%), ***25,59%*** des suffrages familiaux totaux.
- Associations non Fédérées : ***17 180 suffrages familiaux*** (-4,23%), ***68,47%*** des suffrages familiaux totaux.

Contrôle des adhérents résidant hors département

36 UDAF ont été ***contactées*** : (Toutes par mail) pour un total de ***701*** adhérents.
29 ont répondu pour ***519 adhérents*** : ***512*** ont été ***maintenus*** et ***17*** ont été ***passés en non-votant*** étant déjà inscrits dans leur département d'habitation.
7 n'ont pas donné suite à notre demande pour ***182 adhérents*** : les ***182*** ont été ***maintenus.***

Contrôle des demandes des UDAF extérieures

16 UDAF extérieures nous ont contactés concernant ***116 adhérents*** habitant dans les Vosges.
Nous avons répondu ***à toutes ces UDAF*** (par mail) dès que la saisie a été terminée.
110 familles ne figuraient pas dans nos listes et ***6*** étaient déjà adhérentes dans une de nos associations familiales vosgiennes.

Contrôle des multi-appartenances

Après saisie complète, Adhélis a ressorti :
262 personnes en multi-appartenance représentant ***531*** adhérents d'associations.
64 personnes dont nous avions les mails ont été contactés par ce biais, 7 seulement ont répondu.
Les ***198*** autres personnes ont été contactées par courrier avec une enveloppe timbrée pour le retour de leur choix, ***127*** personnes ont renvoyé leur réponse.
Les ***134*** personnes ayant répondu ont donc été gardées en votant dans l'association de leur choix et mis en non-votants dans l'autre ou les autres pour certaines.
Les ***128*** autres ont été mises en non votant dans une de leurs associations selon la procédure de répartition recommandée par l'UNAF.
Le taux de réponse des multi-appartenance est de 51,15%.

Nous devons aussi contrôler que tous les Administrateurs UDAF (Élus ou Désignés)sont inscrits sur une liste d'adhérents, ce qui est le cas.

En 2018, ont été contrôlés : une MFR, un Mouvement familial et 15 associations familiales non fédérées.
Ce plan de contrôle aura donc concerné 17 associations pour 2 901 adhérents et 7 701 suffrages familiaux.

Je terminerai ce rapport en remerciant les contrôleurs qui ont rempli, encore cette année, leur mission et nous ont permis ainsi de satisfaire aux exigences de l'UNAF pour arrêter des effectifs réalistes.
Merci aux nouveaux qui nous ont rejoints en espérant que d'autres le feront cette année qu'ils soient Administrateurs de l'UDAF ou Administrateurs d'une Association Familiale ou d'un Mouvement, notamment, pour le secteur de Remiremont et de Saint Dié.

Mme Sabine MANGEOL
Présidente de la Commission de Contrôle

Adhélis, un outil pour gérer vos adhérents et permettre le vote familial

Pour vous aider, l'UNAF et l'UDAF mettent gratuitement à votre disposition, un logiciel de gestion de vos adhérents, « Adhélis ». Il facilite non seulement le calcul du suffrage familial de votre association pour l'UDAF, mais également la gestion simplifiée et sécurisée de vos adhérents, de vos cotisations, de vos activités… C'est donc un vrai plus pour votre association.

Qu'est ce que l'adhésion familiale ?

La **composition** de chaque **famille** adhérente apporte des **suffrages** (= voix) à votre association au sein de l'UDAF et à l'UDAF au sein de l'UNAF, conformément à l'article L211-9 du code de l'action sociale et des familles. Quelques exemples :

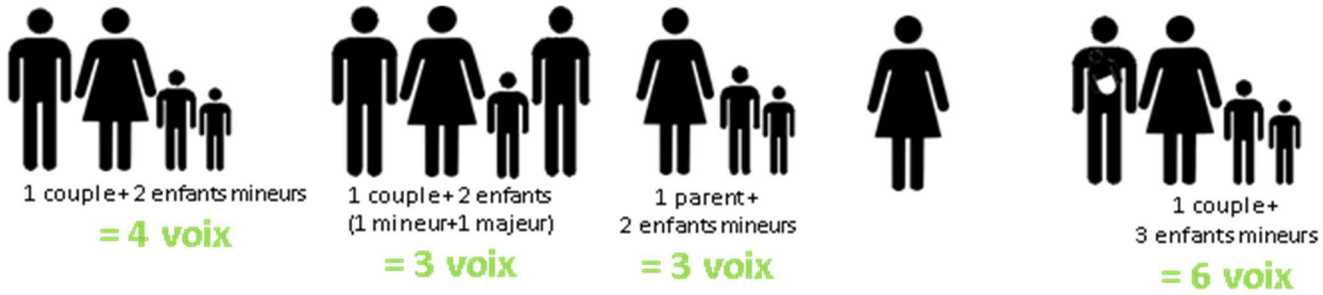

Quel est l'intérêt du vote familial ?

Il permet à votre association de peser, au sein de l'Assemblée générale de l'UDAF, à hauteur du total de ses suffrages familiaux. Il est la base du système démocratique du **mouvement familial**, qui donne aux adhérents le **poids électoral** correspondant à la composition de leur famille.

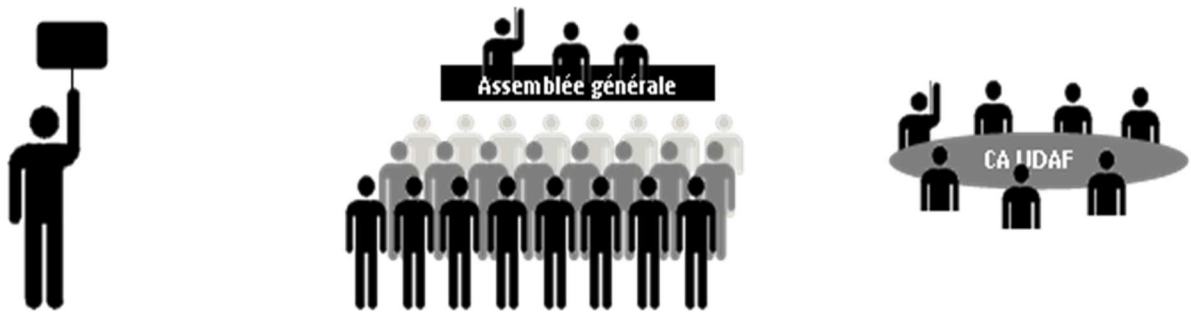

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PRÉSENTATION DE L'UDAF DES VOSGES

Le contexte

Depuis 1945, le Gouvernement de la République s'appuie, au plan local (et national pour l'UNAF) sur notre institution qui a pour vocation la défense des intérêts des familles à tous les niveaux.

Elle représente l'ensemble des familles et dans toute leur diversité et est le partenaire institutionnel des Pouvoirs Publics dans tous les domaines de la politique familiale.

Créée conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 3 Mars 1945, l'Union Départementale des Associations Familiales des Vosges a vu le jour le 15 Décembre 1945, a été agréée par l'UNAF le 17 Février 1946 et inscrite à la Préfecture des Vosges le 23 Avril 1946.

L'UDAF est composée, conformément aux dispositions de l'article L. 211-4 du code de l'action sociale et des familles :

- Des associations familiales déclarées, librement créées dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901, et dont la composition et les buts sont conformes aux prescriptions de l'article L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles, et qui lui apportent leur adhésion. Ces associations doivent avoir leur siège social dans le département, et se conformer aux précisions développées au règlement intérieur de l'UDAF.

- Des fédérations d'associations familiales, déclarées, ayant leur siège social dans le département, et regroupant des associations familiales telles que prévues à l'article L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles adhérentes à l'UDAF, et qui lui apportent leur adhésion selon les modalités fixées par le règlement intérieur de l'UDAF.

- Des sections départementales ou locales des associations familiales nationales, qui lui apportent leur adhésion, au même titre et dans les mêmes conditions que les associations familiales déclarées.

Les missions

Concrètement, notre institution défend les intérêts familiaux, moraux et matériels de l'ensemble des familles, elle exerce devant ***toutes les juridictions l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles*** et gère les services en direction des familles dont les pouvoirs publics estiment devoir lui en confier la charge.

Elle entreprend toutes études et actions utiles à la défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles, (y compris en leur qualité d'usagères et consommatrices de biens et services) et agit dans tous les domaines de la vie des familles, et notamment, l'enfance et la jeunesse, l'habitat, l'emploi, l'éducation, la protection sociale, l'environnement, la santé, la consommation, l'économie, l'autonomie et la dépendance, le handicap, le développement durable, les médias et les usages numériques.

Forte de 74 années d'activité l'UDAF 88 a déployé ses actions sur l'ensemble du territoire et a tissé son réseau de partenaires institutionnels, privés et associatifs au-delà des acteurs de la solidarité.

En 2018, l'UDAF a représenté plus de 10 000 familles à l'échelle départementale et a exercé pleinement ses missions auprès des instances avec ***plus de 60*** représentations.

Tous les domaines de la vie quotidienne ont été couverts par ses représentations :

Psychologie - Sociologie et Droit de la Famille

• Conseil de Familles des Pupilles de l'État.
• Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD).
• Commission d'agrément des candidats à l'adoption.
• Comité départemental de soutien à la parentalité.

Grands équilibres Économiques et Sociaux

• Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
• Conseil d'Administration de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).
• Conseil d'Administration de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).
• Comité Départemental des Prestations Sociales Agricoles (CDPSA).
• Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).
• Comité départemental de coordination gérontologique.
• Commission d'attribution de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) en cas de litiges.

Éducation et Formation

• Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN).
• Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA).

Vie quotidienne

• Commission départementale des taxis et véhicules de petite remise.
• Commission locale des taxis d'Épinal.
• Commission départementale de sécurité routière.
• Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
• Comité d'usagers de la Préfecture.
• Comité d'usagers de l'administration fiscale.
• Commission consultative des services publics locaux du syndicat intercommunal d'assainissement (Chantraine-Épinal-Golbey).
• Commission des services publics délégués de la ville d'Épinal.
• Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Vosges centrales.

Santé

• Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées de la ComCom (Terre d'eau) de Vittel-Contrexéville.
• Jury chargé de la délivrance du diplôme funéraire pour les personnes en contact avec les particuliers.

• Conseil de surveillance et Commission Des Usagers des Hôpitaux , Centres Hospitaliers , Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et Service Hospitalisation A Domicile (HAD) de :

- BRUYÈRES
- BUSSANG/LE THILLOT
- CHÂTEL SUR MOSELLE
- DARNEY
- ÉPINAL
- FRAIZE
- GÉRARDMER
- LAMARCHE
- MIRECOURT (BEAUJOLY)
- NEUFCHÂTEAU
- RAMBERVILLERS
- RAON L'ÉTAPE
- REMIREMONT
- SENONES
- VITTEL/NEUFCHÂTEAU

Habitat et Cadre de Vie

• Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).
• Commission des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CAPEX).
• Office Public de l'Habitat d'Épinal.
• VOSGELIS.
• Commission mixte HLM/Usagers.
• Commission départementale de médiation (loi DALO).
• Centre d'Amélioration du Logement (CAL PACT).
• Association Déodatienne pour l'Habitat des Jeunes (ADHAJ).
• Comité de pilotage (Vosges et région) de recyclage agricole des déchets.
• Commission de suivi du Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA).
• Comité Départemental d'Évaluation des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).
• Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la mappe des grès du trias inférieur.
• Comité départemental de Sécheresse.
• Comité départemental de suivi des comités interministériels aux ruralités

Les réunions des représentations en 2018

8 réunions
Psychologie - Sociologie et Droit de la Famille (Pupilles de l'état - Adoption - Parentalité - AVSEA - Radicalisation - MEF - MDAJA)

5 réunions
Grands équilibres économiques et sociaux (CAF - CPAM - MSA - CDCA - Handicap - Vieillesse)

2 réunions
Éducation et formation (CDEN - CDJSVA)

7 réunions
Vie quotidienne (Taxis - Sécurité routière - CDAC - Services Publics - SCOT)

28 réunions
Santé (Conseils de surveillance - Commission des usagers - Plans locaux de santé)

10 réunions
Habitat et Cadre de vie (CAPEX - OPH - VOSGELIS - CAL PACT - ADHAJ - Environnement : PEDMA - CODERST - ...)

Nous intervenons également :

Lors de diverses réunions (Partenaires - Conseil Départemental - Conseil Régional - etc.)

Dans 93 Conseils d'Administration de CCAS locaux ou intercommunaux

LES INSTANCES DE L'UDAF

Le Conseil d'Administration

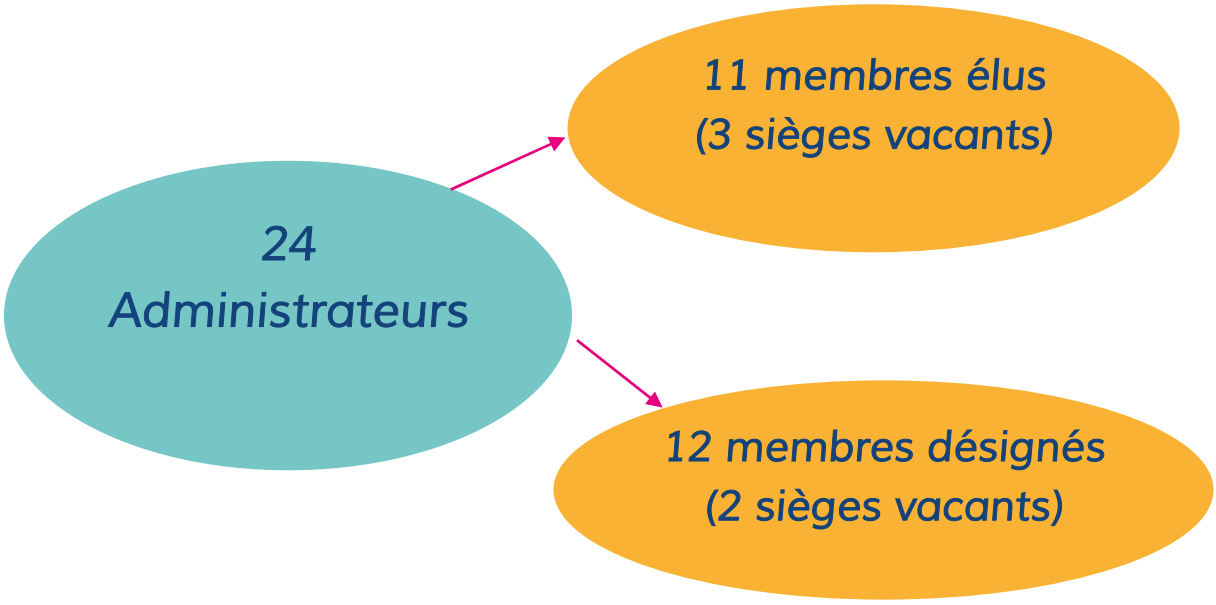

Ses réunions

En 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni à ***11 reprises***.

Ses changements

Collège "élus"

Le 5 Mars 2018, Mme Marie-Christine MANGE présente sa démission pour des raisons de santé.
Le 9 Juin 2018, Mme Martine HATTON est élue au Conseil d'Administration.

Collège "Désignés"

Le 2 Janvier 2018, Mme Denise PIERREL a présenté sa démission. Elle a également informé l'UDAF que le Mouvement "Jumeaux et Plus" qu'elle présidait était en sommeil depuis Juillet 2017.
Le 9 Juin 2018 :
- Mme Corinne BLUNTZER prend la fonction d'Administrateur "désigné" par la Fédération ADMR pour occuper le 2ème siège ADMR.
- Mme Nadine DI MATTEO prend la fonction d'Administrateur "désigné" par la Fédération des MFR au 2ème poste disponible.
- M. Gérard FERBUS occupe lui aussi la fonction d'Administrateur "désigné" par l'UNAFAM.

Sa composition au 31/12/2018

Collège "ÉLUS" (14 sièges)		
Nom - Prénom	***Commune de résidence***	***Association ou Mouvement***
CONRAUX Sylvie	VITTEL	NF VITTEL
FOURCAULX Evelyne	TIGNÉCOURT	NF MONTHUREUX
GIORGETTI Josiane	THAON LES VOSGES	CSF ÉPINAL
HATTON martine	CLEURIE	NF ST AMÉ
LAURENT Marylène	SAINTE HÉLÈNE	NF BRUYÈRES
MANGEOL Sabine	HADOL	NF HADOL
PIERRAT-LABOLLE Michel	RAON L'ÉTAPE	NF RAON L'ÉTAPE
ROUET Yves	THAON LES VOSGES	CSF ÉPINAL
SZPYNDA Pascal	VIMÉNIL	NF BRUYÈRES
THOMAS Elisabeth	NEUFCHÂTEAU	NF NEUFCHÂTEAU
VAUTHIER Monique	URIMÉNIL	NF URIMÉNIL
3 sièges vacants à pourvoir		

Collège "DÉSIGNÉS" (14 sièges)		
Nom - Prénom	***Commune de résidence***	***Mouvement***
BARJONET Nadine	ROUVRES LA CHÉTIVE	Fédération AFR
BEDEZ-STOUVENEL J.	RAON AUX BOIS	CONJOINTS SURVIVANTS
BLUNTZER Corinne	PLOMBIÈRES	ADMR
CALEGARI Oswald	RAMBERVILLERS	A.P.F.
DELBET Pierre	ÉPINAL	U.D C.S.F.
DIDIERLAURENT Solange	CHÂTENOIS	Fédération AFR
DI MATTEO Nadine	SAINTE MARGUERITE	Fédération MFR
ETIENNEY Stéphane	RAMONCHAMP	Fédération MFR
FERBUS Gérard	JORXEY	UNAFAM
PERRIN Angelès	SERCOEUR	CONJOINTS SURVIVANTS
SCHIANO DI COLA Giro	GOLBEY	U.D C.S.F.
THIROLLE Anne-Marie	VRÉCOURT	A.D.M.R.
2 sièges vacants à pourvoir par : ADAPEI (1) - Enfance et Familles d'Adoption (1)		

Le Bureau

En 2018, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à **7 reprises**.

Sa composition au 31/12/2018

Président :	Mme Sylvie CONRAUX
1ère Vice-Présidente :	Mme Monique VAUTHIER
Vice-Président :	M. Michel PIERRAT-LABOLLE
Vice-Président :	M. Pascal SZPYNDA
Secrétaire :	Mme Élisabeth THOMAS
Secrétaire adjointe :	Mme Évelyne FOURCAULX
Trésorier :	M. Yves ROUET
Trésorier adjoint :	M. Stéphane ÉTIENNEY

L'Assemblée Générale Statutaire 2018

Elle s'est tenue le samedi 9 Juin 2018 à la Salle du Chat Botté du Centre des Congrès d'Épinal sous la conduite de M. Jean-Marie FONTAINE, Président, devant une assemblée de 150 militants familiaux et personnalités. 54 des 93 associations de l'UDAF étaient présentes ou représentées.

La désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes, CFGS reprenant la tenue de la comptabilité, les payes et charges sociales, et le juridique et social, externalisés depuis Mai 2018, a été accepté à l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale.

A eu lieu, ensuite, le vote de la moitié sortante du Conseil d'Administration. Les 5 membres sortants ont été réélus à l'unanimité pour 4 ans.

Puis a été présenté le rapport de la commission de contrôle par M. Bernard REMY, Mme Sabine MANGEOL, sa Présidente, étant excusée ce jour.

Ont été votés :

- Le rapport d'activité détaillé par Mme Élisabeth THOMAS, Secrétaire.
- Le maintien à ***1,40 €*** de la cotisation par adhérent pour 2019 et de la cotisation forfaitaire par Mouvement à ***50 €.***
- Le rapport financier lu par M. Yves ROUET, Trésorier.
- L'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme suit :

Le Budget 2019 a également été soumis à l'Assemblée Générale à hauteur de ***366 531 €*** dont 239 220 € de Fonds Spécial.

M. Jean-Marie FONTAINE a ensuite présenté le rapport moral et d'orientation avec une certaine émotion puisqu'il quittait ses fonctions de Président à l'issue de cette matinée. Il a ensuite évoqué le départ en retraite de Bernard REMY au 1er Juillet 2018 et a présenté la personne retenue pour le succéder à la Direction de l'UDAF, Mme Armelle PERNY.

Les commissions

En 2018, 6 réunions de commissions ont eu lieu.

COMMISSION STATUTAIRES

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES D'ADHÉRENTS

2 réunions :

Le 22 Février : Présentation du rapport de la commission de contrôle et arrêté des effectifs pour 2018.

Le 21 Novembre : Validation du plan de contrôle 2019 et répartition des contrôles parmi les membres de la commission.

COMMISSION INTERNES

COMMISSION PRESSE

Elle s'est réunie ***3 fois*** sur le 1er semestre de l'année et s'est transformée ensuite en commission communication avec d'autres administrateurs afin de travailler sur la refonte de toute la communication de l'UDAF.

COMMISSION COMMUNICATION

1 réunion le 12 Novembre 2018 : La stratégie communication de l'UDAF et la communication du lancement projet parentalité.

Nous rappelons que ces commissions et ces groupes de pilotage sont ouverts à toute personne intéressée, les frais de déplacements étant pris en charge par l'UDAF. Les rencontres ont lieu au siège de l'UDAF à Epinal généralement.

ACTION FAMILIALE 2018

Au plan départemental

Tout au long du premier semestre 2018, M. Jean-Marie FONTAINE, Mme Sylvie CONRAUX et M. Bernard REMY ont participé à diverses réunions plénières et comités de pilotage.

En Juin 2018, suite au changement de présidence et de direction, Mme Sylvie CONRAUX et Mme Armelle PERNY ont pris le relai.

Le 29 Mars : M. Jean-Marie FONTAINE a participé avec Mmes CONRAUX et FOURCAULX au forum sur la bioéthique à Villers les Nancy.

Le 11 Juillet : Mme Dominique DJELLOUL et Mme Armelle PERNY ont rencontré l'inspecteur du travail, M. Xavier GOLL, afin de mettre à jour les procédures à appliquer au sein de l'équipe de salariées de l'UDAF.

Le 18 Juillet : Mme Armelle PERNY a rencontré Mme Annie PODSTAWSKI, Responsable du Pôle Parentalité de la CAF pour une prise de contact.

Le 25 Juillet : Mme Armelle PERNY a rencontré à l'UDAF Mme SIFFERMANN Sous-Préfète de Saint Dié pour une prise de contact.

Le 14 Août : Mme Armelle PERNY a rencontré Mme Véronique MARCHAL, Directrice Adjointe du Conseil Départemental des Vosges pour une prise de contact et la présentation de plate-forme parentalité pour un partenariat.

Le 20 Août : la Présidente et la Secrétaire Générale ont rencontré M. Pierre BRIERY, Directeur de la Fédération des ADMR pour faire connaissance.

Le 27 Août : Mme Sylvie CONRAUX et Mme Armelle PERNY ont rencontré Dominique FORQUIN, responsable du Pôle Développement des Solidarités du Conseil Départemental.

Le 31 Août : Mme Armelle PERNY a participé à une réunion du Parlement Éphémère au Centre Léo Lagrange.

Le 3 Septembre : Mme Sylvie CONRAUX et Mme Armelle PERNY ont assisté à une réunion mobilisation cohésion de la ComCom Epinal Golbey en vue de préparer la journée du mercredi 5 Décembre 2018 relative à la remobilisation des publics.

Le 7 Septembre : L'UDAF a tenu un stand au Forum des Associations Citoyrnnes et Solidaires d'Epinal.

Le 25 Septembre : La Présidente et la Secrétaire Générale ont rencontré la Présidente, Mme Françoise KERANGUEVEN et la directrice des Politiques Educatives et Sociales de Proximité, Mme Laurence FUCHS des PEP 88 pour établir un contact.

Le 5 Octobre : Séminaire des Administrateurs animé par Hervé MARCHAL, Sociologue, dont le thème était « Diagnostic des actions parentalités du territoire ».

Le 8 Octobre : Mme Sylvie CONRAUX et Mme Armelle PERNY ont participé à la réunion d'ouverture des semaines de la Parentalité organisée par la CAF.

Le 19 Octobre : Mme Armelle PERNY a rencontré Angélique PINGUET KIEFFER, Référente Locale du Réseau Parentalité Remiremont et ses Vallées, au Centre Social de Remiremont.

Le 23 Octobre : Mme Armelle PERNY a rencontré Annie PODSTAWSKI, Responsable du Pôle Parentalité de la CAF, pour évoquer l'action parentalité de la convention d'objectifs de l'UDAF.

Du 8 au 21 Octobre : Dans le cadre des semaines de la parentalité, l'UDAF a proposé une conférence aux professionnels et bénévoles de l'éducation et de la parentalité animée par M. Hervé REISS, Ingénieur social, sur le thème : Nouvelles familles, nouvelles parentalités.

Le 24 Octobre : Mme Monique VAUTHIER et Mme Armelle PERNY ont rencontré Mme Christine DEVALLOIS, Présidente de la Ligue de l'Enseignement, pour une prise de contact et évoquer entre autres l'action Lire et Faire Lire.

Le 14 Novembre : Mme Sylvie CONRAUX et Mme Armelle PERNY ont rencontré M. Jean-Claude MORETTON, Conseiller Municipal Délégué, pour une prise de contact et exposer les actions de l'UDAF envers les familles.

Le 19 Novembre : Mme Armelle PERNY a assisté à une réunion de présentation du diagnostic d'occupation du parc social par la communauté d'agglomération ÉPINAL GOLBEY.

Le 3 Décembre : Mme Armelle PERNY a assisté à une conférence intercommunale du logement au Centre des Congrès.

Le 4 Décembre : Mme Armelle PERNY a participé au Comité technique de la MDAJA d'Épinal.

Le 11 Décembre : L'UDAF a organisé une rencontre des Présidents de son réseau d'associations. Lors de cette rencontre, elle a présenté ses nouveaux objectifs mis en place, ses actions programmées pour les familles et son plan de communication.
Pour clore la rencontre, Mme Dominique DJELLOUL est intervenue sur le thème : "Droit de la consommation".

Le 21 Décembre : Mme Armelle PERNY a participé au comité de pilotage du réseau parentalité de Remiremont.

Au plan régional

Le 27 Mars : Mme Sylvie CONRAUX a assisté au Conseil d'Administration de l'URAF Grand Est.

Le 19 Juin : Mmes Sylvie CONRAUX et Armelle PERNY et MM. Yves ROUET et Bernard REMY ont participé à l'Assemblée Générale de l'URAF Grand Est.

Le 19 Septembre : Mmes Sylvie CONRAUX et Armelle PERNY ont assisté à la réunion du Bureau du Conseil d'Administration de l'URAF Grand Est.

Le 11 Octobre : Mmes Sylvie CONRAUX et Armelle PERNY ont rencontré M. Guy DIDIER, Chargé de mission URAF Grand Est, pour une prise de contact.

Au plan national

Les 24 et 25 Mars : Mme Sylvie CONRAUX et M. Bernard REMY ont participé à la rencontre des Présidents et Directeurs d'UDAF à Lons le Saunier.

Le 14 Juin : Mme Armelle PERNY, Mme Monique VAUTHIER et M. Bernard REMY ont assisté à l'Assemblée Générale de l'UNAF à Rennes.

Le 9 Octobre : Mme Armelle PERNY a participé à l'UNAF au groupe de travail "Promouvoir le réseau d'entraide entre parents".

Le 16 Octobre : Mmes Sylvie CONRAUX et Armelle PERNY ont participé à une journée atelier développement associatif à Dijon, organisé par l'UNAF.

Le 18 Octobre : Mme Dominique DJELLOUL, Juriste, a assisté à un forum sur le surendettement et le Point Conseil Budget, l'UDAF projetant de se positionner pour obtenir le label PCB en 2019.

Les 23 et 24 Novembre : Mmes Sylvie CONRAUX et Armelle PERNY étaient présentes aux journées des Présidents et Directeurs d'UDAF à Paris. La veille, elles ont rencontré Mme Marie-André BLANC, Présidente de l'UNAF, pour faire connaissance.

Les 5, 6 et 7 Décembre : Mmes Sylvie CONRAUX et Armelle PERNY et M. Yves ROUET ont participé, à l'UNAF, aux journées de formation des nouveaux Présidents, Directeurs et Trésoriers des UDAF.

À toutes ces réunions, s'ajoutent les rencontres informelles, les réponses à des demandes d'intervention sur des thématiques ou des problèmes statutaires des Associations et des Mouvements.
Il faut aussi souligner l'activité de nos Administrateurs-Ambassadeurs qui assistent à un grand nombre d'Assemblées Générales des 98 Associations et Mouvements qui composent l'UDAF.

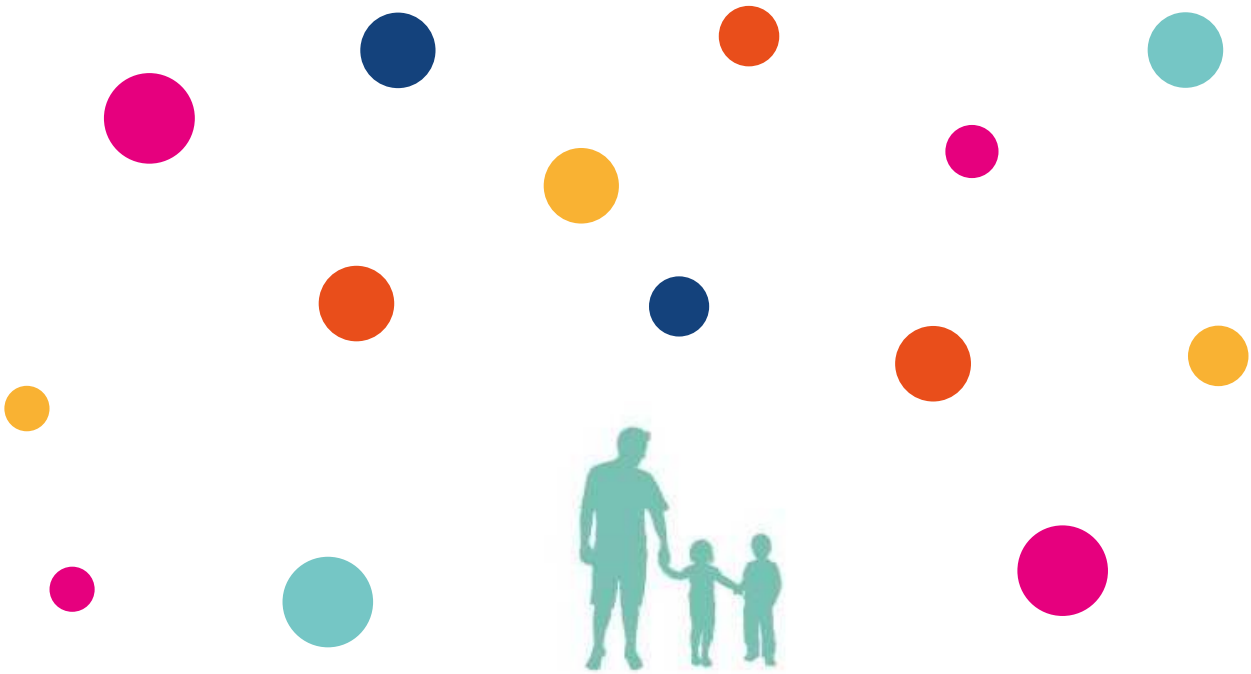

Le Secrétariat de l'UDAF

Un poste en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) a été créé pour un an, il est occupé par Amandine DELASSAUX.

Bernard REMY, Directeur, a pris sa retraite le 1er Juillet 2018.

Christiane MICLOT, VRP, a pris sa retraite le 31 Décembre 2018.

L'ÉQUIPE AU 31 Décembre 2018

Trois permanents en C.D.I. à temps complet :

Secrétaire Générale : Armelle PERNY.

Secrétaire principale : Christine RENARD.

Conseillère juridique et sociale : Dominique DJELLOUL.

Un CDD à temps partiel :

Secrétaire polyvalente : Amandine DELASSAUX.

Secrétaire Générale, Armelle PERNY | ***Secrétaire principale, Christine RENARD*** | ***Juriste, Dominique DJELLOUL*** | ***Secrétaire, Amandine DELASSAUX***

NOS SERVICES AUX FAMILLES

Le service "Famille Conseil 88"

Labellisé Point Info Famille depuis 2004

Le service "Famille Conseil 88" en quelques mots

Ce service, animé par une juriste depuis plusieurs années, accueille tous publics en demande d'informations et de conseils, elle intervient et règle des litiges dans tous les domaines de la vie quotidienne ; l'objectif étant d'aider les familles dans leur vie quotidienne.

Notre juriste, Dominique DJELLOUL a su déployer une qualité de services aux familles au niveau de l'accueil, du conseil, de l'orientation, du diagnostic et de l'accompagnement tout en ayant développé un réseau partenarial solide dans divers domaines (surendettement, logement, santé, mobilité, emploi, consommation).

Le service a enregistré cette année ***1 284*** demandes (1291 en 2017) :

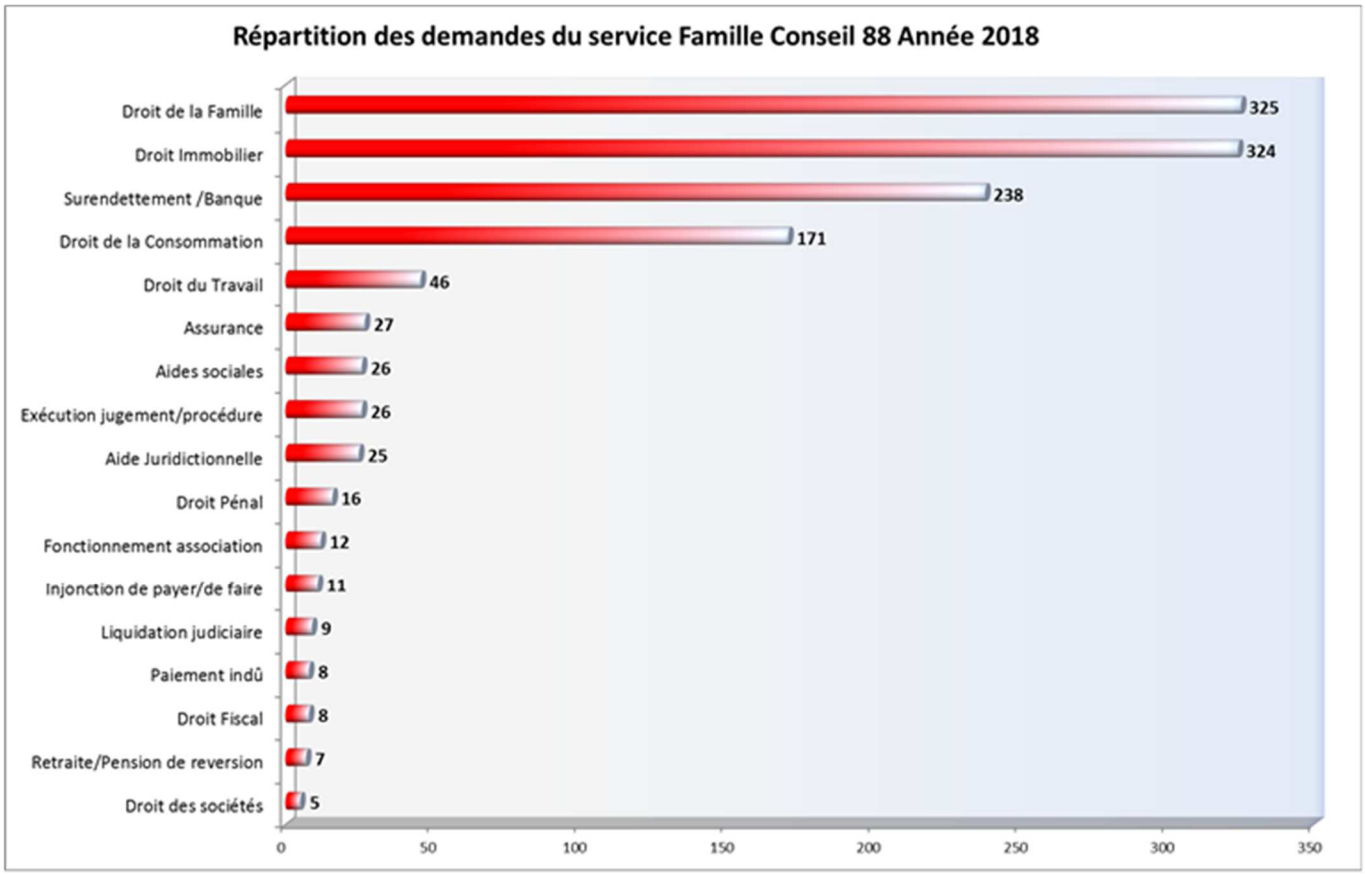

Les activités de ce service

1 - Faire de la prévention par le biais de l'information.

Le service "Famille Conseil 88" rédige des articles sur divers thèmes dans le journal "La Vie Familiale Vosgienne" .

- Assurance emprunteur
- Le surendettement
- La réforme de la justice
- Bail : location saisonnière
- Le statut des beaux-parents
- Achat sur Internet
- Fraude bancaire
- Bail désistement du locataire
- Les extensions de garantie
- Indice de réparabilité
- L'émancipation des mineurs

2 - Renseigner, informer, orienter, aider les personnes en difficultés, entreprendre une conciliation en cas de litige.

- En indiquant les démarches à effectuer
- En effectuant le cas échéant lesdites démarches
- En aidant à la rédaction de correspondances
- En mettant en relation les personnes avec les organismes spécialisés concernés par leurs problèmes

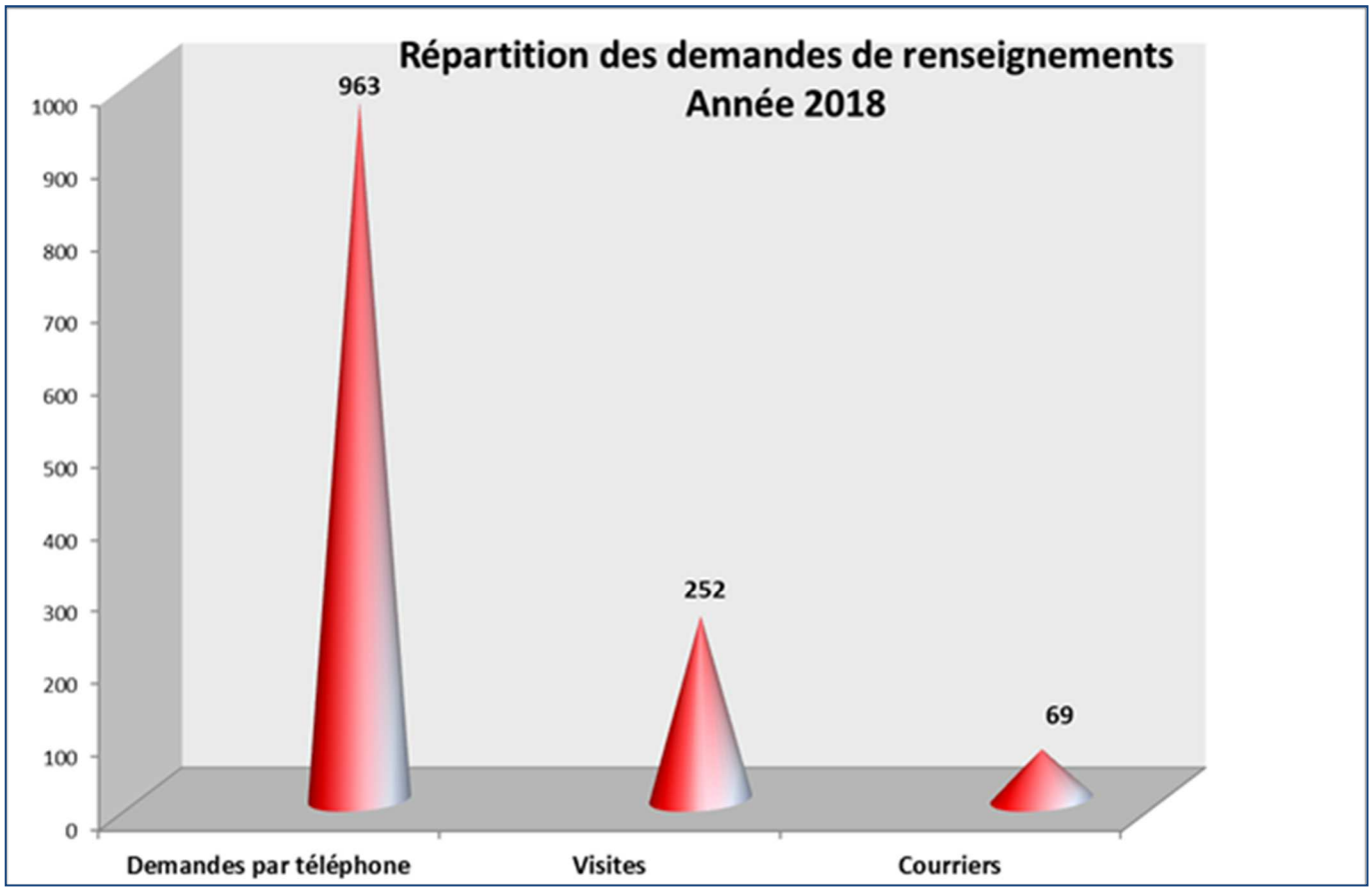

Les demandes sont principalement sollicitées par téléphone, ce moyen de communication cumule deux avantages : d'une part, l'anonymat du demandeur est préservé et d'autre part, la réponse peut être donnée rapidement.

3 - Travailler en partenariat.
Le Point Info Famille travaille en partenariat avec les instances du département (les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA) mais aussi avec les associations.

- Accueil Ecoute
- ADAVIE
- ADMR
- AMI
- Associations de consommateurs
- AVIAL
- CCAS
- CDAD
- CDIFF
- CLIC
- CRESUS
- Espace Info Energie
- FMS
- FNATH
- MFR
- PEP 88
- Restos du cœur
- Secours Catholique
- Secours Populaire

Le service a répondu à plusieurs demandes d'interventions sur différents thèmes :

• Centre de Formation Rurale Gugnécourt : "Le surendettement des particuliers et la protection des consommateurs".
• Assemblée Générale de l'Association Familiale de Lépanges sur Vologne : "Les pièges à la consommation".
• Café Info logement au centre social Louise Michel à Golbey : "Information sur le thème des banques".

Présence à des colloques, des réunions :

• Commission Consommation C.T.R.C (Centre Technique Régional de Consommation)
• Assemblée Générale de l'AVIAL
• Bourse aux "Jobs d'été"
• ENGIE : Réunion de concertation association de consommateurs
• Banque de France : réunion sur le micro-crédit
• UNAF : réunion surendettement et micro-crédit
• CPAM : réunion des partenaires
• Université de Lorraine : la réforme de la formation professionnelle

4 - Documenter par le biais du service de documentation et du point accès Internet mis à disposition.

La documentation de l'UDAF concerne de nombreux domaines et se trouve régulièrement mise à jour, notamment grâce aux périodiques. En outre, le service documentaire de l'UNAF peut fournir rapidement des documents complémentaires sur demande.

Toutes les personnes intéressées peuvent venir consulter sur place revues et ouvrages durant les heures d'ouverture de nos bureaux et en demander des photocopies. Elles peuvent par ailleurs emporter les dépliants d'information mis à leur disposition et qui les intéressent.
Nous disposons de plus de ***1500 livres***, qui peuvent être empruntés dans divers thèmes :
Des dossiers peuvent également être constitués sur des thèmes précis : il suffit d'en faire la demande suffisamment à l'avance afin que nous puissions vous satisfaire au mieux.

NOTRE JOURNAL
"LA VIE FAMILIALE VOSGIENNE"

En 2018, 5 numéros ont été réalisés et expédiés à environ 6 000 exemplaires.

Depuis Décembre 2018, le format et le graphisme du journal ont changé. Il est maintenant imprimé en A4 pour 24 pages. Nous avons souhaité que sa présentation ait la même charte graphique que notre nouveau site internet. Comme nous le disions précédemment, c'est une réussite, les échos sont unanimes.
Le contenu de ce journal est dédié aux familles et aux sujets de société, quelques exemples de sujets traités en 2018 :

- Des familles différentes
- Dossier Conso : bail de location, garantie, meublé, réparabilité
- GPA et la législation
- La laïcité, une valeur dont on parle sans bien la définir
- La parentalité
- La pauvreté des enfants et des jeunes
- L'apprentissage : une véritable voie d'avenir
- Le statut des aidants familiaux va s'améliorer
- L'émancipation des mineurs
- Les enfants à l'épreuve de la séparation
- Quand et comment agir pour un Noël solidaire ?
- Statut de beau-parent...

Notre commerciale chargée de vendre des encarts publicitaires a pris sa retraite au 31 Décembre 2018, ***nous sommes toujours à la recherche d'un commercial pour la remplacer***.

Ce journal est le vôtre et pour qu'il soit encore plus interactif et riche, il vous est proposé de nous adresser toutes informations, actualités concernant votre association et de vous exprimer dans la rubrique "courrier des lecteurs"

La vie familiale vosgienne

JOURNAL DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES VOSGES

U.D.A.F.
5 quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL
Téléphone : 03.29.82.36.03 Télécopie : 03.29.64.22.80
Adresse Email : udaf88@udaf88.unaf.fr

Rédactrice en chef : Armelle PERNY
ISSN 0758-4118 • Commission paritaire 0111AG87498
Parait 5 fois par an - Numéro 1€20 - Abonnement annuel : 5€00

Édito — Donner la parole aux familles

Chers lecteurs,

Depuis le premier numéro de La Vie Familiale Vosgienne en mars 1947, les sujets relatifs aux familles du territoire Vosgien sont restés la principale préoccupation de l'UDAF 88 tout en assistant de générations en générations aux modifications progressives sur la manière de «faire famille» (cf - Le «changement» familial -N°490 de décembre 2018).

La politique familiale française actuelle est confrontée aux transformations des structures familiales, au vieillissement démographique, à la complexité du système «socio-fiscal» et c'est en réalité toute l'action publique, et non le seul domaine des politiques familiales qui est invitée à l'adaptation ; lutte contre la pauvreté, soutien aux jeunes, accès à la culture, conciliation vie familiale et professionnelle, égalité des chances, etc.

La politique familiale regroupe l'ensemble des politiques publiques qui favorisent les conditions de vie matérielles des familles, reconnaissant ainsi son rôle essentiel pour la société.

Elle repose sur quatre piliers : l'universalité, la spécificité des familles, leur libre-choix, la solidarité.

Suite à la «crise des gilets jaunes» le Président de la République lance un grand débat national, démarche participative n'hésitant pas à utiliser les nouvelles technologies (site internet), mobilisant réseaux sociaux, citoyens, élus et institutions, organisations à but lucratif ou non lucratif. Le Gouvernement souhaite que le plus grand nombre participe et organise des débats, c'est la première fois qu'une telle opération est menée dans notre pays. L'UNAF et son réseau UDAF et URAF s'associent au Grand Débat National en encourageant les familles à témoigner de leurs réalités et en apportant des propositions pour redonner confiance aux familles.

Revenons aux familles qui n'ont cessé de s'inventer sous de nouvelles formes depuis les années 1960, se décomposant, se recomposant, se mono-ou s'homo-parentalisant ; toutes sont uniques dans leur fonctionnement et en même temps plurielles dans leur configuration.

Il y a 60 ans, les enfants élevés par un seul de ses deux parents représentaient une minorité ; aujourd'hui la structure familiale se conjugue à un, deux, trois, quatre adultes, voire plus. L'image du couple indissociable s'altère au profit de la représentation d'une conjugalité multiple au fil de la vie.

La prolifération des séparations conjugales a mis en évidence un tournant de société : le couple n'est pas éternel et le temps où «on reste ensemble à cause des enfants» est révolu.

Les séparations impactent et bouleversent la cellule familiale dans tout son ensemble emportant avec elles les bases sécurisantes, les fondations les plus intimes.

Ces épreuves ne sont pas toujours choisies, elles sont aussi subies, la question à se poser est comment reconstruire et réussir à «faire famille» après une séparation, la perte d'un conjoint ou d'un enfant ? La séparation quelle qu'elle soit, est source de détresse et s'assimile au deuil.

« Mais qu'est-ce donc que le deuil ?»

Le deuil, le travail de deuil, comme on dit...c'est une énigme.

«Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants»

Jean d'Ormesson

SOMMAIRE

LA VIE FAMILIALE
- Le deuil, une énigme ? p.2
- Grand Débat National : Écoutons les familles ! / Notre page Facebook p.3
- Les enfants et la séparation p.4
- Education : rester calme pour penser clairement p.5

DROITS ET LÉGISLATION DE LA FAMILLE
- La délégation d'autorité parentale p.6
- Reconnaître l'enfant d'un autre p.7
- Quitter le domicile conjugal p.8/9
- CAF : Assistant(e)s maternel(le)s p.10
- Surendettement : enquête typologique 2018 ..... p.11
- Travaux d'économie d'énergie p.12

NOS ASSOCIATIONS
- La bourse aux jobs p.13
- Tableau des bourse - printemps 2019 ..... p.14
- La vie des associations ..... p.15 à 18
- Pages loisirs p.19/20

NOTRE SITE INTERNET

Elaboré pour informer, il possède aussi les fonctionnalités nécessaires pour communiquer avec les utilisateurs via des formulaires de contact et d'inscriptions aux actions proposées.

NOTRE PAGE FACEBOOK

Une page Facebook a été créée en 2018 avec pour objectifs :

- Permettre à nos associations, à notre réseau de partenaires, aux familles de recevoir les informations des actions menées sur le territoire dans les domaines de la famille
- Créer des réseaux et des groupes afin de partager des informations, d'organiser des rencontres.

MÉDAILLE DE LA FAMILLE

En 2018, il y a eu vraiment très peu de candidatures. Les nouveaux critères ne sont pas suffisamment connus et il faudrait fortement les médiatiser auprès des familles, des travailleurs sociaux, des associations et organismes et même des mairies.

Nous sommes conscients qu'il y a de moins en moins de familles de 4 enfants et plus et il faut constater que souvent les récipiendaires ont un âge certain.

Nous rappelons qu'il n'y a plus qu'une Médaille unique (plus de grade : bronze, argent, or) mais qu'elle devient ainsi plus une récompense sur le qualitatif que le quantitatif. C'est ce que nous voulions, qu'elle devienne ***la vraie Médaille de la parentalité***.

Toutes les précisons des conditions d'obtention sont détaillées sur notre site internet ainsi que le téléchargement des dossiers de demandes : www.udaf88.org.

Nous continuons à assumer le secrétariat sur la base de dossiers souvent sans avis motivé des Maires et des services sociaux, ce qui rend l'instruction pour avis délicate.

En 2018, seulement ***8 dossiers*** ont été ***déposés,*** les ***8*** ont reçu ***un avis favorable.***

RAPPORT FINANCIER

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	30 023	30 023		
	Avances et acomptes				3 362
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	15 245		15 245	15 245
	Constructions	177 139	174 582	2 557	8 132
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	92 154	89 631	2 524	5 928
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total I	314 576	294 236	20 340	32 683
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison **Total II**				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	6 674		6 674	18 493
	Autres créances	6 419		6 419	25 621
	Valeurs mobilières de placement	117 957		117 957	115 446
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	174 273		174 273	207 269
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	2 756		2 756	4 486
	Total III	308 078		308 078	371 315
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**				
	Ecarts de conversion actif **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	622 654	294 236	328 419	403 998

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	726 725	693 121
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	- 464 058	- 409 463
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	- 60 943	- 20 991
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	62	1 982
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires		
	Total I	201 785	264 649
	Comptes de liaison **Total II**		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	50 215	47 075
	Fonds dédiés sur autres ressources	2 111	2 111
	Total III	52 326	49 186
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	21 428	24 051
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 936	13 226
	Dettes fiscales et sociales	19 590	41 355
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	517	
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	9 837	11 531
	Total IV	74 308	90 163
	Ecarts de conversion passif **(V)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	328 419	403 998

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 64 470 72 764
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Le compte de résultat

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	1 167		1 167	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	235 333	234 758	575	0. 24
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	20 002	47 966	- 27 964	- 58. 30
Collectes				
Cotisations	15 121	14 748	373	2. 53
Autres produits	38 738	49 498	- 10 760	- 21. 74
Total I	310 360	346 970	- 36 610	- 10. 55
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	123 129	101 740	21 390	21. 02
Impôts, taxes et versements assimilés	2 300	2 162	138	6. 39
Salaires et traitements	156 869	143 461	13 409	9. 35
Charges sociales	62 749	56 658	6 091	10. 75
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 055	9 370	- 1 315	- 14. 03
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	18 151	18 060	91	0. 50
Autres charges (2)	1 618	1 644	- 26	- 1. 61
Total II	372 871	333 094	39 778	11. 94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	- 62 511	13 877	- 76 388	- 550. 47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	2 339	11 962		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		2 276		

Le compte de résultat

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 535	3 096	439	14. 17
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 535	3 096	439	14. 17
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	3 535	3 096	439	14. 17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 58 976	16 973	- 75 949	- 447. 46
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 339	11 962	- 9 622	- 80. 44
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 121	2 266	855	37. 73
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	5 460	14 228	- 8 767	- 61. 62
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 362	5 117	- 1 754	- 34. 28
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	925		925	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	4 288	5 117	- 829	- 16. 20
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 173	9 111	- 7 938	- 87. 13
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	319 356	364 294	- 44 939	- 12. 34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	377 159	338 210	38 949	11. 52
Solde intermédiaire	- 57 803	26 084	- 83 887	- 321. 60
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	47 075		47 075	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	50 215	47 075	3 140	6. 67
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	- 60 943	- 20 991	- 39 953	- 190. 34

LES PERSPECTIVES 2019

L'OUVERTURE D'UNE LIGNE "ÉCOUTE PARENTS"
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS UNAF/UDAF 2016-2021

En 2019, l'UDAF poursuit le pilotage de l'action parentalité sur laquelle elle s'est positionnée dans le cadre de la convention d'objectifs UNAF/UDAF : "Promouvoir les réseaux d'entraide entre parents".
L'objectif 2019 est de mettre en place les différents projets constituant l'action (la ligne Écoute Parents entre autres).

L'UDAF 88, pleinement concernée par les problématiques rencontrées par les familles Vosgiennes a donc travaillé activement de juin à décembre 2018 sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une action de territoire apportant un service de 1er niveau aux parents.

Cadre national de l'action réfléchie

Les associations familiales et l'UNAF ont joué un rôle historique dans le développement des actions familiales d'entraide depuis 1945.

L'UNAF et les UDAF sont particulièrement légitimes à développer aujourd'hui, toute forme d'action parentale basée sur une logique d'entraide, participant à une dynamique citoyenne active et solidaire, et aux politiques de prévention auxquelles les UDAF et l'UNAF sont particulièrement attachées.

Compte tenu d'une part, de la nécessité de contenir les dépenses publiques et d'autre part, des difficultés d'accès des parents aux dispositifs institutionnels de droit commun, il parait opportun pour l'UDAF d'encourager l'entraide et la mise en réseau des familles.

Cette logique d'aide mutuelle entre parents doit contribuer à améliorer le pouvoir d'agir des personnes et à raffermir les liens et les solidarités de proximité.

En ce sens, l'action "Promouvoir les réseaux d'entraide entre parents" revêt une dimension politique indéniable cherchant l'effectivité des droits et la participation de tous au projet démocratique.

Cadre départemental de l'action réfléchie

Les orientations des politiques locales (issues du Schéma départemental des services aux familles du territoire des Vosges 2017/2019) dans le champ de la parentalité portent sur quatre orientations stratégiques à déployer de façon transversale :

1 - Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
2 - Impulser une dynamique départementale de mobilisation et d'implication des familles
3 - Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires
4 - Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires
L'UDAF des Vosges ayant l'ambition de créer et de faire vivre dès 2019 un service capable de répondre aux besoins d'orientation et de réponse à apporter aux parents ; de permettre la dynamisation des réseaux entre parents et professionnels, émet le projet de mise à disposition d'une ligne Écoute Parents.

Cette ligne devra assurer :

- L'accueil de chacun dans la reconnaissance de ce qu'il vit dans un climat de respect et de bienveillance,
- La co-construction de réponse avec la personne en valorisant ses ressources personnelles, relationnelles et ses compétences,
- Faire le point sur l'ampleur de la difficulté actuelle et la nécessité, ou non, d'un suivi plus long ou d'une réorientation au plus près de son domicile.

À qui s'adressera Ecoute parents ?

Ce service s'adressera à tout usager individu, couple ou famille qui s'interroge sur une difficulté actuelle sur le plan relationnel. Il a pour ambition de répondre aux inquiétudes et questionnements relevant de difficultés relationnelles passagères ou plus chroniques. Il s'agit alors de chercher réponse et/ou apaisement avec le soutien des professionnels.

Un service en lien avec les acteurs professionnels locaux

« Écoute Parents » permettra aux usagers un premier niveau de questionnement et d'élaboration de leurs difficultés en vue parfois d'une réorientation vers un service de proximité, qu'il soit lieu de consultation, service social, association spécifique, lieu d'Accueil Enfants Parents....

Les professionnels d'« Écoute Parents » s'appuient sur un réseau de partenaires qui leur permet de réorienter les usagers au plus près de leur lieu de vie. Ainsi, ils seront l'intermédiaire entre des professionnels locaux et les usagers qui peuvent, soit les méconnaître, soit ne pas faire lien entre leurs besoins et les services existants.

Cette ligne d'écoute téléphonique à disposition des parents, sera tenue par l'EPE57 (l'Ecole des Parents de Moselle) au sein de laquelle différents professionnels sont spécialement désignés selon les besoins (psychologue, conseiller conjugal et familial, médiateur familial...)

Cette écoute pourra être suivie, à la demande de l'appelant, d'une orientation vers le partenaire adapté : Maison des Ados et des Jeunes adultes, professionnels du territoire, conseiller conjugal, médiateur familial...

Un cadre confidentiel

Ces consultations, libres et anonymes, permettront aux usagers d'être reçus dans un cadre confidentiel. Quand il y a réorientation, c'est l'usager, et lui seul, qui prendra contact avec le professionnel local proposé.

L'OUVERTURE DE CE SERVICE EST PROGRAMMÉ AU 15 MAI 2019.

Udaf Vosges

VOUS PROPOSE

un nouveau service

Écoute Parents

Permanence d'écoute des difficultés conjugales et familiales

03 29 82 88 68

Des psychologues vous répondent du mardi au samedi de 10h à 13h

Vous êtes parents
et vous avez besoin de réponses ?

Ne restez pas seuls
avec vos questions

Parlez-en !

GRATUIT et CONFIDENTIEL

Ecole des Parents et des Educateurs Moselle

COMMUNICATION

Un gros chantier sera mené par l'UNAF afin de revisiter les logos (UNAF, URAF, UDAF) et d'uniformiser la communication visuelle au niveau national.

La Secrétaire Générale de l'UDAF88 participera au groupe de travail organisé par l'UNAF.

CONFÉRENCES

En 2019, l'UDAF proposera deux conférences (partie 1 et partie 2) sur le thème du numérique, elles seront animées par Samuel NOWAKOWSKI, Maître de conférences HDR à l'université de Lorraine, Responsable des enseignements d'Humanités numériques à l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy et Chercheur au LORIA dans l'équipe KIWI (Knowledge Information and Web Intelligence). La Thématique sera : « L'IMPACT DU NUMÉRIQUE sur le comportement sociétal, les familles et l'éducation ».

L'information sera diffusée via notre site, notre page Facebook, notre journal La Vie Familiale Vosgienne et par mailing.

Les personnes intéressées pourront s'inscrire via notre site Internet grâce à la fonctionnalité d'un formulaire.

DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Poursuite des actions de développement associatif démarrées en 2018 (par exemple, proposition de créer un groupe Facebook inter associations).

FORMATION

L'UDAF va mener une enquête de besoins en formations des professionnels et bénévoles dans le domaine de l'éducation et de la parentalité du territoire Vosgien afin d'établir un calendrier de formations. Les formations proposées seront dispensées au siège de l'UDAF et animées par des professionnels.

L'UDAF offre d'ores et déjà des formations en bureautique, Adhélis, découverte et actualisation des réseaux sociaux et internet.

Udaf
Vosges

Union Départementale
des Associations Familiales
des Vosges
5 Quartier de la Magdeleine
88000 ÉPINAL
Tél : 03.29.82.36.03
Fax : 03.29.64.22.80
Mail : udaf88@udaf88.unaf.fr
Site : www.udaf88.org

Retrouvez-nous aussi sur